



2014 DPA 1033 Ecole maternelle 13, rue Armand Rousseau (12<sup>ème</sup>). Permis de construire

## Projet de délibération

### Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris envisage la création de 3 classes provisoires et de sanitaires à l'école maternelle 13, rue Armand Rousseau (12<sup>ème</sup>) afin de répondre ponctuellement et rapidement à un effectif croissant d'élèves dans ce secteur.

Le programme des travaux prévoit :

La création de 3 classes provisoires et de sanitaires,

L'aménagement extérieur de la cour,

La réfection du mur de soutènement le long de la rue de l'Amiral Roncière Le Noury.

La surface totale construite du projet est de 200 m<sup>2</sup>.

Les travaux d'une durée globale de 2 mois devraient débuter en juillet 2015.

Le coût d'investissement global prévisionnel de cette opération est estimé à 653 143 euros TTC.

Le terrain se trouve en co-visibilité directe avec un bâtiment inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1987. Il est donc nécessaire de déposer au préalable une demande de permis de construire pour la réalisation de cette opération.

J'ai donc l'honneur de demander à votre Assemblée :

- de m'autoriser à déposer la demande de permis de construire en vue de la création de 3 classes provisoires et de sanitaires à l'école maternelle 13, rue Armand Rousseau (12<sup>ème</sup>).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**La Maire de Paris**



Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article R 421-1 relatif à la demande de permis de construire ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 12ème Arrondissement, en sa séance du ..... ;

Vu le projet de délibération en date du.....par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la demande de permis de construire en vue de la création de 3 classes provisoires et de sanitaires à l'école maternelle 13, rue Armand Rousseau (12<sup>ème</sup>) ;

Sur le rapport présenté par M..... au nom de la.....ème Commission ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer la demande de permis de construire en vue de la création de 3 classes provisoires et de sanitaires à l'école maternelle 13, rue Armand Rousseau (12<sup>ème</sup>).